

6-3-C

LES RESEAUX

Assainissement, Eaux Pluviales, Eau potable et Sécurité Incendie

6-3A – Cf plans joint en Annexes

6-3A : Plan du réseau d'eau potable au 1/7500^{ème}

6-3B – Cf plans joint en Annexes

6-3B : Plan du réseau d'Assainissement au 1/2500^{ème}

6-3C – NOTES CONCERNANT LES RESEAUX

Assainissement, Eaux pluviales, Eau potable et Sécurité incendie

LE RESEAU d'ASSAINISSEMENT et d'EAUX PLUVIALES

L'assainissement collectif

Source : rapport annuel du délégataire eau, assainissement 2017, SIEAG,

La communauté d'agglomération Pays Basque assure les compétences de l'assainissement collectif et non collectif. Ce service est assuré par affermage jusqu'en 2020 par la société Suez.

La commune dispose d'un schéma directeur d'assainissement ancien qui devra être mis à jour. Un schéma directeur est en cours à l'échelle de l'ancien périmètre URA et sera finalisé prochainement.



Le réseau collectif et les raccordements

Le réseau d'assainissement dessert une grande partie du bourg. Il comporte 5 postes de refoulement (« Le petit Bergeron », « Campas », « La Galupe », « Broy » et « Port du Vern ») sur un linéaire total de près de 13 313 km (+896 m en refoulement), en majorité séparatif qui répartit les eaux à traiter sur la station communale située au port. En 2017, près de 1600 m de curage préventif sur le réseau ont été réalisés.

Le collecteur porte 727 abonnés en 2018.

Un règlement de service régit les relations des abonnés avec le service de l'assainissement collectif.

Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
URT	PR Broy	1990	22	m³/h
URT	PR Campas	1999		m³/h
URT	PR La Galupe	1990		m³/h
URT	PR Petit Bergeron	2001	14	m³/h
URT	PR Port du Vern	2016	18	m³/h

Liste des postes de refoulement et capacité nominale

Les unités de traitement

Le système d'assainissement a été déclaré conforme en 2018

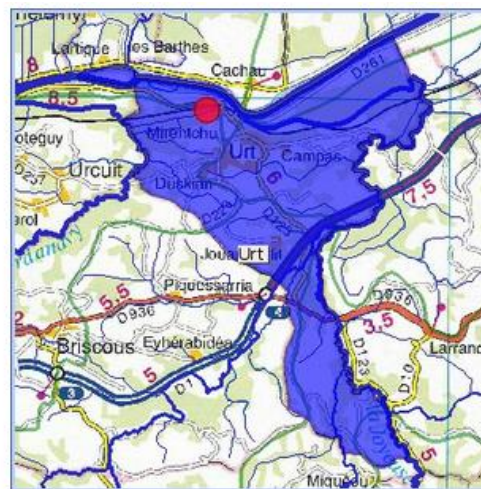
Le présent paragraphe entend présenter les caractéristiques techniques générales des ouvrages, leurs capacités (dont la capacité résiduelle) et leur problématique éventuelle eu égard notamment aux enjeux environnementaux

La station d'Urt (domestique)

En 2018, **727 abonnés** sont référencés et dépendent de cette unité de traitement.

Code de la STEP :	0564546V003
Nom du maître d'ouvrage de la STEP :	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS BASQUE
Nom de l'exploitant de la STEP :	-
Date de mise en service :	01 septembre 2012
Date de mise hors service :	-
Niveau de traitement :	Secondaire bio (Ntk, Ngl et Pt phy-chi)
Capacité :	4 000 éq-hab.

Raccordements communaux
10%..100%



Cette station d'épuration gérée par la CAPB dispose d'une capacité de 4 000 équivalents habitants mise en service en 2012 en filière boue activée faible charge, bioréacteur à membrane.

Caractéristiques nominale du système de traitement

La station est configurée pour traiter une charge de 4000 équivalent-habitants et doit respecter les conditions de rejet fixée dans l'arrêté d'autorisation.

Charge nominale DBO5 :	240 Kg/j
Charge nominale DCO :	480 Kg/j
Charge nominale MES :	360 Kg/j
Débit nominal temps sec :	600 m3/j
Débit nominal temps pluie :	730 m3/j

Capacité nominale

Niveau de rejet à respecter

DBO5 ≤ 5 mg/l ou Rdt 70%
DCO ≤ 60 mg/l ou Rdt 80%
MES ≤ 5 mg/l ou Rdt 90%
NGL ≤ 15 mg/l ou Rdt 70%
Pt ≤ 1.5 mg/l ou Rdt 80%

Charges moyennes en entrée 2017 (déléguataire)

DBO5	74,2
DCO	186,8
MeS	91,4
NG	19
Pt	1,9

Arrêté d'autorisation de rejet et charges entrante

Milieu récepteur

Le milieu de rejet est un affluent de l'Adour masse d'eau estuaire adour amont (enjeux sur la qualité des eaux, voir chapitre ressources)

Exploitation de la station de traitement

Bilans 24 h (27/28 mars 2017 et 20/21 novembre 2017, ¼ décembre 2018) et synthèse SIEAG 2017

Le bilan 24h de mars 2017 (temps sec) a montré un niveau de fonctionnement avec les taux de charges suivants: Hydraulique : 38% - Organique: 37%. Le jour du bilan, la station a traité un flux de pollution représentant 1 200 à 1 300 EH organiques. Son fonctionnement est tout à fait satisfaisant. Le rejet est de bonne qualité ; les rendements épuratoires sont excellents.

Le bilan 24h de novembre 2017, (temps sec) a montré un niveau de fonctionnement avec les taux de charges suivants : Hydraulique : 37% - Organique : 29%. Le flux de pollution, évalué à partir paramètres organiques (DBO5 pondérée par la DCO), représente environ 1 150 EH organiques.

Le rejet est de bonne qualité. Les rendements épuratoires sont excellents, supérieurs à 98% sur les paramètres carbonés (DCO, DBO5) et les matières en suspension. L'azote est éliminé à plus de 89%. L'abattement sur le phosphore est de 99% avec la déphosphatation.

Le dernier « Bilan 24 heures », réalisé du 3 au 4 décembre 2018, par le service MATEMA 64, conclut sur un ouvrage bien entretenu et présentant un bon état de fonctionnement. Le rejet est de très bonne qualité. Les rendements épuratoires sont supérieurs à 94 % sur l'ensemble des paramètres mesurés.

Le schéma directeur a pour objectif d'identifier et de résorber ces eaux claires parasites.

Bilan 2017 de délégataire

Les informations indiquent une forte occurrence d'eaux claires parasites qui occasionnent le dépassement de la capacité hydraulique par temps de pluie.

Sur la station d'épuration d'Urt, nous avons eu en fin d'année une non-conformité lors d'un bilan 24h. En effet, lors du bilan un déversement a eu lieu sans atteindre le débit de référence (1326 m3/j). Pour rappel, la capacité des membranes est 620 m3/j maximum. Au-delà, la pérennité de celles-ci serait remise en cause. Il est très urgent de réaliser des travaux sur le réseau de la commune d'Urt car la station risque de passer non-conforme en 2018. Des travaux sont menés sur les réseaux et doivent être poursuivis sur les branchements non conformes.

PR Broy : ce poste est très sensible aux eaux de pluies. Lors d'un épisode pluvieux de quelques millimètres, le poste déborde rapidement.

Les travaux lancés en 2014 suite au diagnostic du réseau doivent permettre de diminuer les déversements vers le milieu naturel et la surcharge hydraulique importante de la station en période pluvieuse qui diminue fortement la capacité de traitement des membranes.

Les travaux de renouvellements prévus sur le secteur amont du poste de relevage Broy ont été réalisés en 2017. Les travaux en amont du tronçon renouvelé doivent être poursuivis afin de réduire les déversements au niveau du poste de relevage.

Station d'épuration d'URT :

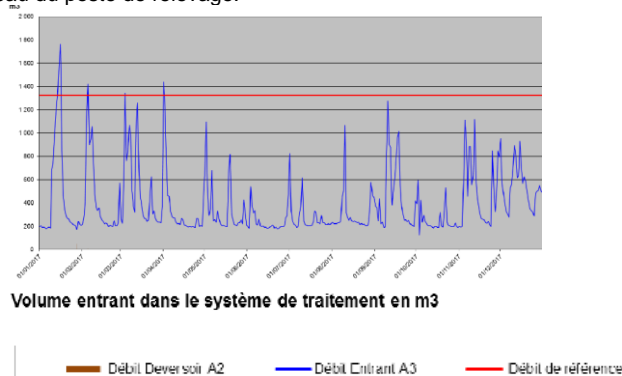
Au vu des désordres observés sur la station d'épuration de Bassussarry, un suivi des performances de filtration et du vieillissement des membranes est également en cours sur la station d'épuration d'Urt.

De plus afin de pérenniser leur fonctionnement, il nous paraît nécessaire de réaliser des travaux de maintenance des membranes en vidant le bassin pour constater leur état et réaliser le débouchage des rampes ainsi que le nettoyage à l'eau des membranes.

Un AUDIT du système d'aération a été réalisé fin 2016 par SUEZ. Il montre un déséquilibre important de l'aération membranaire. En effet 2 modules sur 8 sont suraérés. Les travaux de maintenance décrits précédemment (vidange de la station) permettraient d'avoir une vision plus précise de la cause de ce désordre.

Afin de réaliser ces travaux sans déversement dans le milieu récepteur « La Galupe », la DDTM demande à la Collectivité de prolonger le rejet de la station directement dans l'ADOUR ce qui permettrait réduire l'impact sur le milieu récepteur actuel. Une solution doit être rapidement trouvée afin de permettre de réaliser ces travaux de maintenance.

La pluviométrie très importante de fin 2017 et début 2018 a généré beaucoup d'eaux claires parasites. Le volume en entrée station a été très important. Les membranes ont été très sollicitées.



Extrait du rapport du délégataire 2017

Le débit de référence entrée station (Percentile 95 = 1326 m3/j) a été dépassé 5 fois. Le débit nominal entrée station (QN= 600 m3/j) a été dépassé 61 fois, ce qui confirme la présence importante d'eaux claires parasites météoriques.

Les boues ont fait l'objet de 4 bilans analyse complet avec 100% de conformité. En 2017, 4.1 T de MS de boues ont été compostées et évacuées.

Conformité du rejet en 2017

En 2017, la station a été conforme sur tous les paramètres (DBO5 , DCO MES, NG, Pt)

Site	Nom de l'autorisation de rejet	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)
STEP d'Urt	N°2012093-0010 pc95 2017	percentile95	DBO5	240		5 OU	70
STEP d'Urt	N°2012093-0010 pc95 2017	percentile95	DCO	480		60 OU	80
STEP d'Urt	N°2012093-0010 pc95 2017	percentile95	MeS	360		5 OU	90
STEP d'Urt	N°2012093-0010 pc95 2017	percentile95	NG			15 OU	70
STEP d'Urt	N°2012093-0010 pc95 2017	percentile95	Pt	16		1.5 OU	80

Synthèse 2017

Paramètres	Pollution entrante		Rendement	Pollution sortante	
	Charge	% Capacité		Concentration	Charge
VOL	389 m3/j	53 %		601 m3/j	
DBO5	113 Kg/j	47 %	289 mg/l	27 Kg/j	36 mg/l
DCO	281 Kg/j	59 %	732 mg/l	121 Kg/j	162 mg/l
MES	135 Kg/j		352 mg/l	81 Kg/j	107 mg/l
NGL	29 Kg/j		73 mg/l	3,4 Kg/j	6,2 mg/l
NTK	29 Kg/j		73 mg/l	0,4 Kg/j	0,7 mg/l
PT	2,8 Kg/j		7,3 mg/l	0,3 Kg/j	0,6 mg/l

A partir des données d'autosurveillance de l'exploitant fournies pour l'année 2017, on constate que :

- par temps sec, le volume journalier parvenu à la station est de 200 m3/j en moyenne (taux de remplissage de 33%) avec une légère augmentation au mois d'août (230-250 m3/j). Ces débits sont identiques à ceux mesurés en 2016.

- par temps de pluie, compte tenu du caractère unitaire du réseau, les débits sont très importants, au-delà de 730 m3/j (capacité nominale hydraulique par temps de pluie), voire au-delà de 1 400 m3/j pour des événements pluvieux importants (15-16 janvier, longue période de pluie - 83 mm de pluie sur 7 jours ; 5 février, 36 mm de pluie en 2 jours ; 1er avril, 58 mm en 2 jours).

Une partie du débit est écrêté sur le réseau de collecte au niveau du déversoir d'orage situé dans le bourg (DO non équipé d'autosurveillance). Les déversements au niveau de l'entrée de la station d'épuration (point A2) sont très faibles en 2017, seulement 2 jours de déversements.

La capacité hydraulique de la station a été dépassée pour 44 journées (12% des données journalières) (59 journées en 2016). Cependant, la régulation des débits est effectuée par le bassin tampon de la station d'épuration

- les flux de pollution parvenus à la station varient de 1 100- 1300 EH organiques en saison creuse à 2 200 EH organiques en saison estivale.

Synthèse 2018 CAPB

La station fonctionne, en 2018, avec un taux de remplissage de 69 % en hydraulique, et 18 % en organique. Le flux de pollution traité par la station, le jour du bilan, représente environ 740 Equivalents-Habitants.

L'actualisation actuelle du schéma directeur d'assainissement sur la commune d'Urt permettra notamment de localiser les intrusions d'eaux claires parasites et proposer en conséquence un plan de gestion et de réduction de l'introduction de ces eaux.

Considérant le vieillissement des membranes, il est prévu un contrôle complet des membranes.

Il y a eu plusieurs échanges avec la DDTM au printemps 2019 à ce sujet (pour obtenir un accord sur la procédure à mettre en œuvre pour procéder au contrôle des membranes selon modalités qui seraient proposées par l'exploitant SUEZ. La DDTM a donné en juin 2019 son accord, sous réserve que la CAPB lui transmette une note technique).

Une réunion a eu lieu mi-septembre 2019 entre la CAPB et l'exploitant SUEZ afin d'envisager les protocoles possibles de contrôle des membranes de la STEP, et d'établir le programme à mettre en œuvre.

Le délégataire Suez doit préciser début 2020 cette opération de maintenance en vue de diagnostiquer l'état des membranes.

Cette intervention de maintenance permettra de programmer les travaux de renouvellement éventuellement nécessaires.

Aucun travaux d'extension de la capacité nominale (4000 EqH, 600 m3/jr) de la station n'est envisagé à ce jour.

Conclusion

Le réseau est sensible aux intrusions d'eaux claires parasites induisant des dépassements de la capacité hydraulique.

La filière membranaire nécessite un renouvellement des membranes avec 5 ans.

Par temps sec, la capacité résiduelle de la station est importante puisque seulement 32% à 55% voire 18% de la charge est utilisée (hors hydraulique) : cela laisse un résiduel d'au moins 2 000 équivalent-habitants en période de pointe estivale.

L'assainissement non collectif

Source : URA Novembre 2018, SAFEGE

Assainissement domestique

En 2018, 337 abonnés au service de l'assainissement autonome sont recensés.

On notera que 82% des installations sont considérées non polluantes en 2018. Une réhabilitation est intervenue en 2018. Les cartes du bilan des assainissements autonome et de l'aptitude des sols n'ont pas été transmises.

Aptitude des sols

La commune dispose d'une carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome établie en 1999 ; cette carte d'aptitude est très globale et ne permet pas une utilisation au niveau parcellaire.

L'aptitude des sols reste en général peu favorable à des filières de traitement-infiltration par le sol.

Les sols développés sur le flysch correspondent à un type relativement homogène à caractère limono-argileux, avec dans les zones les moins bien drainées, des phénomènes d'hydromorphie. Ce type de profil appartient à la classe des sols bruns acides, riches en aluminium échangeables. La perméabilité est faible et des phénomènes d'engorgements sont observables.

En fond de vallon, les sols correspondent à un type franchement argileux, d'apports alluvionnaires, à hydromorphie généralement marquée par la présence d'un gley peu profond.

Dans la plaine inondable, les sols sont marqués par une saturation forte du fait des nappes alluviales superficielles. Ils présentent toutefois une bonne perméabilité de texture (limons, sables..) en général.

Les sols du territoire communal témoignent d'une tendance à l'hydromorphie du fait :

- de leur perméabilité réduite (notamment sur le flysch),
- de leur situation en zone d'engorgement ou de remontée de nappe et leur imperméabilité (fond de vallon, plaine inondable).

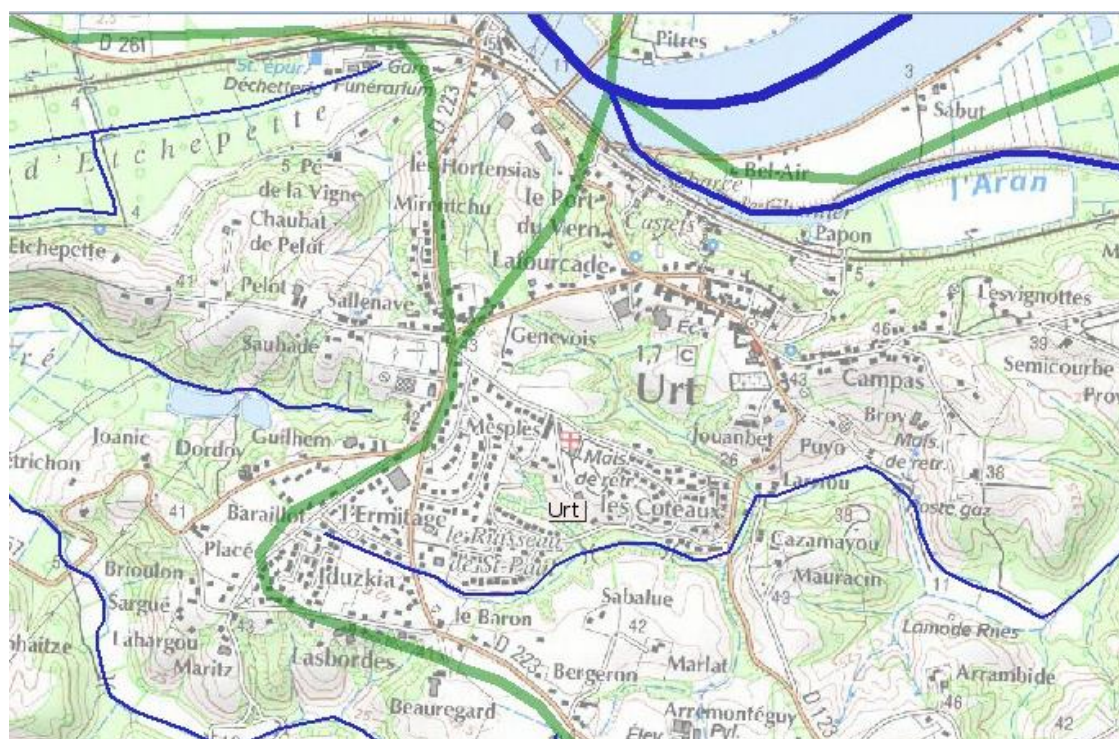
Assainissement activité/industriel

La commune compte des établissements disposant de leur propre système de traitement, et qui concerne des pollutions autres que domestique.

On recense sur la commune un rejet industriel en 2017:

EI64102128 ADOUR MATERIAUX TRANSPORTS

La gestion des eaux pluviales



Carte des principaux bassins versants (vert) et exutoires (bleu) sur la commune

La commune ne dispose pas d'un schéma directeur des eaux pluviales. La gestion des eaux pluviales est aujourd'hui réalisée de façon individuelle majoritairement, et ce, via des dispositifs d'infiltration.

Un réseau pluvial existe ponctuellement sur certains lotissements.

On notera que le bassin versant des affluents de l'Aran présente une surface urbanisée conséquente impliquant des apports d'eau importants sur les exutoires. Sur la partie en pied de bourg, l'obstacle de la voie ferrée est un facteur limitant aux écoulements, d'où la nécessité de préserver au mieux les entités régulatrices, notamment les boisements de la pente du coteau. D'une façon générale les thalwegs insérés dans le bourg doivent être préservés au maximum en surface de façon à assurer : la régulation des eaux (thalweg du ruisseau de St Paul ; de Genevoix..).

LE RESEAU D'EAU POTABLE

Structure gestionnaire

La structure compétente est la Communauté d'agglomération "Pays Basque depuis le 1er janvier 2018. La gestion du service public d'eau a été déléguée à la société Lyonnaise des Eaux Suez (échéance 2020).

Fonctionnement du système d'adduction en eau potable

La commune d'URT est alimentée par le secteur Curutchet via un mélange de l'eau de la Nive et les eaux du Laxia.

Le réseau de distribution sur la commune représente environ un linéaire d'environ 35 km en 2017.

Le réseau présente des conduites principales, d'un diamètre de 500 et 250. Les routes principales de la commune, le long desquelles s'est développée l'urbanisation sont équipées par des conduites de diamètre compris entre 100 et 200 mm. Des conduites secondaires de diamètre inférieur à 80 desservent les hameaux et les habitations éloignées des principaux axes.

La commune dispose d'un réservoir de 500 m³ (installé en 1976).

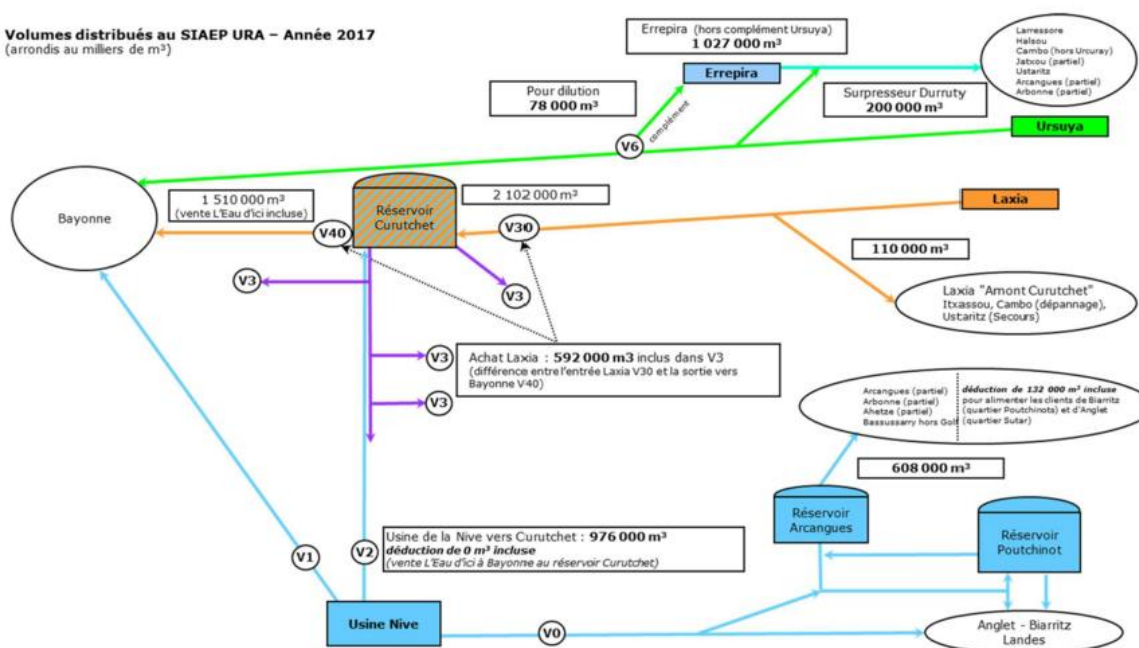
Ressource/Consommation

L'approvisionnement en eau potable est assuré pour ce secteur par la source du Laxia et l'eau de la Nive pour une base minimale de 1 284 000 m³ (dont un volume journalier minimum garanti de 9038m³/j). La source du Laxia produit 1500 m³/j et l'usine de la Nive peut approvisionner à hauteur de 9 028m³/j en pointe.

En 2018, l'eau distribuée sur la commune d'URT provient à 55 % des eaux de la prise d'eau de la Nive et à 45 % des sources du Laxia

En 2018, les volumes produits et mis en distribution sur le secteur Curutchet étaient de 1 443 069 m³.

Volumes distribués au SIAEP URA - Année 2017
(arrondis au milliers de m³)



Année 2017
(en milliers de m³)

	Vers V3 (Nive + Laxia)	Vers réservoir Arcangues	Usine Errepira	Ursuya (dilution + surpr. Durruty)	Laxia Amont	Achats divers ne figurant pas sur le graphique					Volumes distribués au SIAEP URA
						Espelette	Hasparren	Macaye	St Pierre d'Irube	SIAEP Nivelles	
Provenance Usine Nive	976	608									1 584
Fourniture via installations affermage Lde			1027			46				1	1 073
Fourniture via installations Ville de Bayonne, Hasparren, Macaye, St P d'Irube	592			278	110		4	3	0		987
Total des volumes distribués	1 568	608	1 027	278	110	46	4	3	0	1	3 644

Consommation de pointe (m ³ /j)		Répartition de la distribution le jour de pointe (m ³)								
		Site		2014		2015		2016		2017
Désignation	2016	2017	m ³	% utilisé	m ³	% utilisé	m ³	% utilisé	m ³	% utilisé
Volume moyen distribué	10 129	9 983	3 760	63%	3 610	60%	4 860	81%	4 810	80%
Volume maximum distribué	16 517	14 805								
Jour de pointe	19/07/2016	21/06/2017	9 830	-	10 944	-	11 657	-	9 995	-
Coefficient de pointe	1,6	1,5	13 590		14 554		16 517		14 805	

En pointe, l'usine Errepira est sollicitée à 80%.

En 2018, la distribution pour les abonnés communaux correspond à 122 470 m³ /an. La consommation moyenne par abonné est de 120.5 m³.

Indicateurs 2017

Rendement : 84,1% (relativement stable)

Pertes : 2.17m3/kl/j, indice de niveau satisfaisant pour un réseau assez rural.

Capacité de production

Site de Production	Situation	Capacité de production (m ³ /j) autorisé par arrêté préfectoral	Débit contractualisé
Sources du Laxia	Itxassou	8 500 m ³ /j	1 500 m ³ /j
Prise d'eau de la Nive	USTARITZ	55 000 m ³ /j	973 300 m ³ /an minimum

	Point de Livraison	Rappel du débit contractualisé/ autorisé	Débit consommé en 2017
			Débit moyen (m ³ /an)
Sources LAXIA	Réservoir Curutchet	1500 m ³ /j soit 547 500 m ³ /an	585 000
Prise d'eau de la Nive	USTARITZ	973 300 m ³ /an minimum	976 000

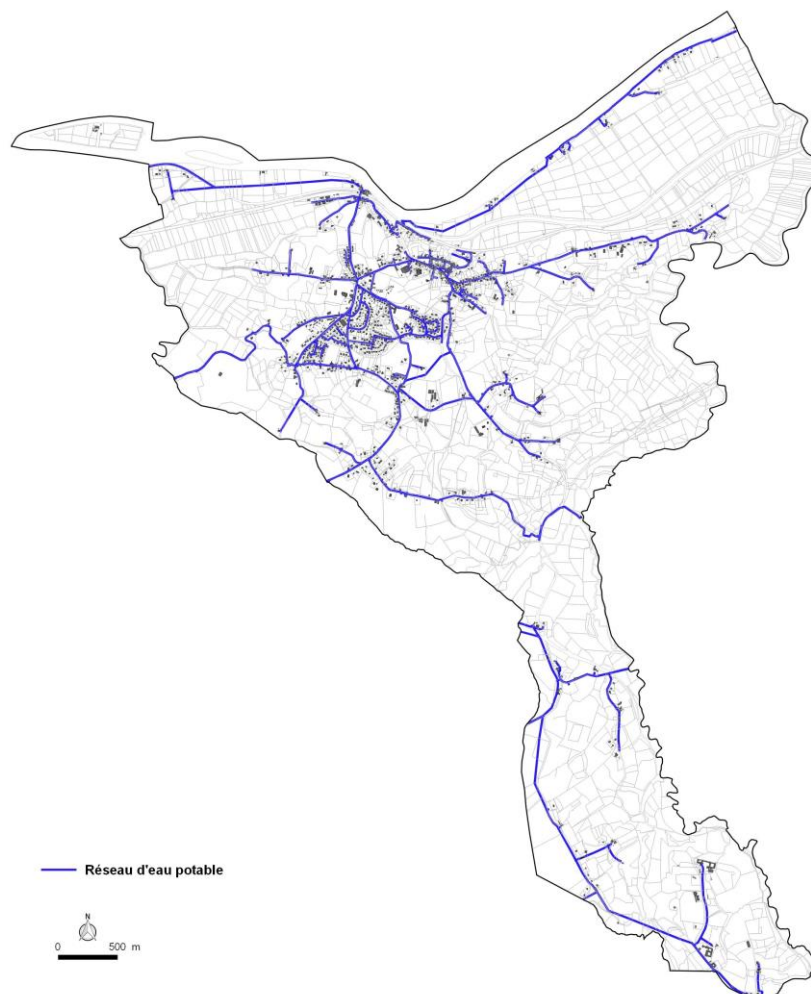
Ce bilan montre que la ressource « Prise d'eau de la Nive » est utilisée sur le secteur desservant notamment la commune d'Urt au minimum par rapport au débit contractualisé. Ainsi, le bilan besoin /ressource est excédentaire sur ce secteur.

Ce bilan ne peut pas être isolé à la commune d'URT car son alimentation est insérée dans un schéma global de distribution d'eau.

La Communauté a pour ambition de réaliser, à court terme, une étude technique et prospective des bassins actuels de distribution afin de proposer des améliorations en vue de sécuriser la desserte en eau sur l'ensemble du Pays Basque.

Cette étude comprendra notamment une analyse de l'état des ressources et des usages actuels ainsi que les possibilités de mutualisation des ressources à l'échelle du territoire.

Distribution



Cartographie du réseau d'eau potable sur la commune

Le réseau communal dessert l'ensemble des sites bâtis et comprend 1016 abonnés sur la commune en 2018 (absence de gros consommateur).

Urt dispose d'un réservoir de 500 m³ (mis en service en 1976).

Il n'a pas été indiqué de problématique sur le réseau (pression ou insuffisance diverse).

Traitement – qualité

Selon la synthèse sur la qualité de l'eau concernant l'unité de distribution d'Aquitaine, réalisée par l'ARS, l'eau distribuée à URT en 2017 a été de bonne qualité bactériologique et physico-chimique, conforme aux normes réglementaires.

Statistiques sur la conformité en ressource							
Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Conformité	Global	Non conforme	% Conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	2	0	100,0%	6	0	100,0%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	2	0	100,0%	430	0	100,0%
Surveillance	Microbiologique	10	0	100,0%	34	0	100,0%
Surveillance	Physico-chimique	22	0	100,0%	225	0	100,0%

Source : rapport de délégataire 2017

La qualité de l'eau est satisfaisante en 2017 sur le plan bactériologique et physico-chimique avec un taux de conformité de 100%.

Ressource Eau : Les objectifs SUPRA

La ressource en eau souterraine et de surface est concernée par les enjeux mentionnés au SDAGE, et relatifs aux unités hydrologiques de références Adour Atlantique.

Objectifs de l'unité hydrologique de référence (SDAGE) : Adour Atlantique

Les objectifs pouvant trouver une expression dans le PLU sont :

Adour atlantique
<p><u>Rejets diffus et pollutions ponctuelles</u> Mettre en conformité les exploitations d'élevage (bâtiments, sites de stockage des effluents, des produits chimiques...) Mettre en place des techniques de récupération des eaux usées ou pluviales pour limiter les déversements par temps de pluie</p> <p><u>Eau potable et baignade</u> Améliorer les rendements des réseaux de distribution d'eau potable Protéger les sites de baignade contre les pollutions, l'eutrophisation (y compris transfert de phosphore par érosion) et les cyanobactéries dues : - à l'élevage, - à l'assainissement collectif et aux eaux pluviales, - à l'assainissement non collectif</p> <p><u>Quantitatif</u> Favoriser les économies d'eau : sensibilisation, économies, réutilisation d'eau pluviale ou d'eau de STEP, mise en œuvre des mesures agroenvironnementales Adapter les prélèvements aux ressources disponibles</p> <p><u>Inondations</u> Elaborer et mettre en œuvre les préconisations du schéma de prévention des crues et des inondations</p>

SECURITE INCENDIE

Nouvelle réglementation départementale:

La méthodologie d'évaluation des besoins en eau (volume des quantités d'eau disponibles, débits et distances des points d'eau incendie) destinée à couvrir les risques d'incendie bâtementaire s'appuie sur la différenciation des risques courants et particuliers. Au regard de ses connaissances, le SDIS 64 classe les infrastructures et zones d'aménagement par niveau de risque

La méthode s'applique dans la continuité du S.D.A.C.R., en définissant les risques comme suit :

- risques courants dans les zones composées majoritairement d'habitations, répartis en :
 - risques courants faibles pour les hameaux, écarts... ;
 - risques courants ordinaires pour les agglomérations de densité moyenne ;
 - risques courants importants pour les agglomérations à forte densité.
 - risques particuliers dans les autres zones (zones d'activités, bâtiments agricoles...)

Tableau récapitulatif des besoins en eau et de leurs distances par type de risque

Risques	Caractéristiques du risque	Besoins en eau** minimum requis	Distance* du point d'eau et l'entrée du bâtiment
Risque courant très faible	Exemple : incendie d'une habitation individuelle \leq à 40 m ² , 2 niveaux maxi et isolée \geq à 8 m	Pas de DECI	
Risque courant faible	Exemple : incendie d'une habitation individuelle \leq à 250 m ² et isolée \geq à 8 m R+1 et R-1	30 m ³ disponibles ou 30 m ³ /h pendant 1 heure	De 400 à 2 000 m
Risque courant ordinaire	Exemple : incendie d'un appartement situé dans un immeuble R+3	60 m ³ disponibles ou 60 m ³ /h pendant 1 heure	200 m
Risque courant important	Exemple : incendie dans un quartier historique nécessitant plusieurs engins pompes simultanément à 60 m ³ /h chacun	120 m ³ disponibles ou 60 m ³ /h pendant 2 heures	De 60 à 200 m
Risque particulier	Exemple : incendie dans un ERP du 1 ^{er} groupe	Etude spécifique du SDIS 64	

Cette approche permet d'intégrer les contingences de terrain pour adapter les moyens de défense, dans une politique globale à l'échelle départementale, communale ou intercommunale. Il ne s'agit donc plus de prescrire de manière uniforme sur tout le territoire national les capacités en eau mobilisables. Il s'agit d'atteindre un objectif de sécurité au moyen de solutions d'une grande diversité.

*Distance : il s'agit de la distance maximale autorisée entre le point d'eau et l'entrée principale du bâtiment. Il convient de considérer que la distance s'effectue par un cheminement praticable par les sapeurs-pompiers. Pour les colonnes sèches, la distance des 60 m est du PEI au demi-raccord de la colonne sèche.

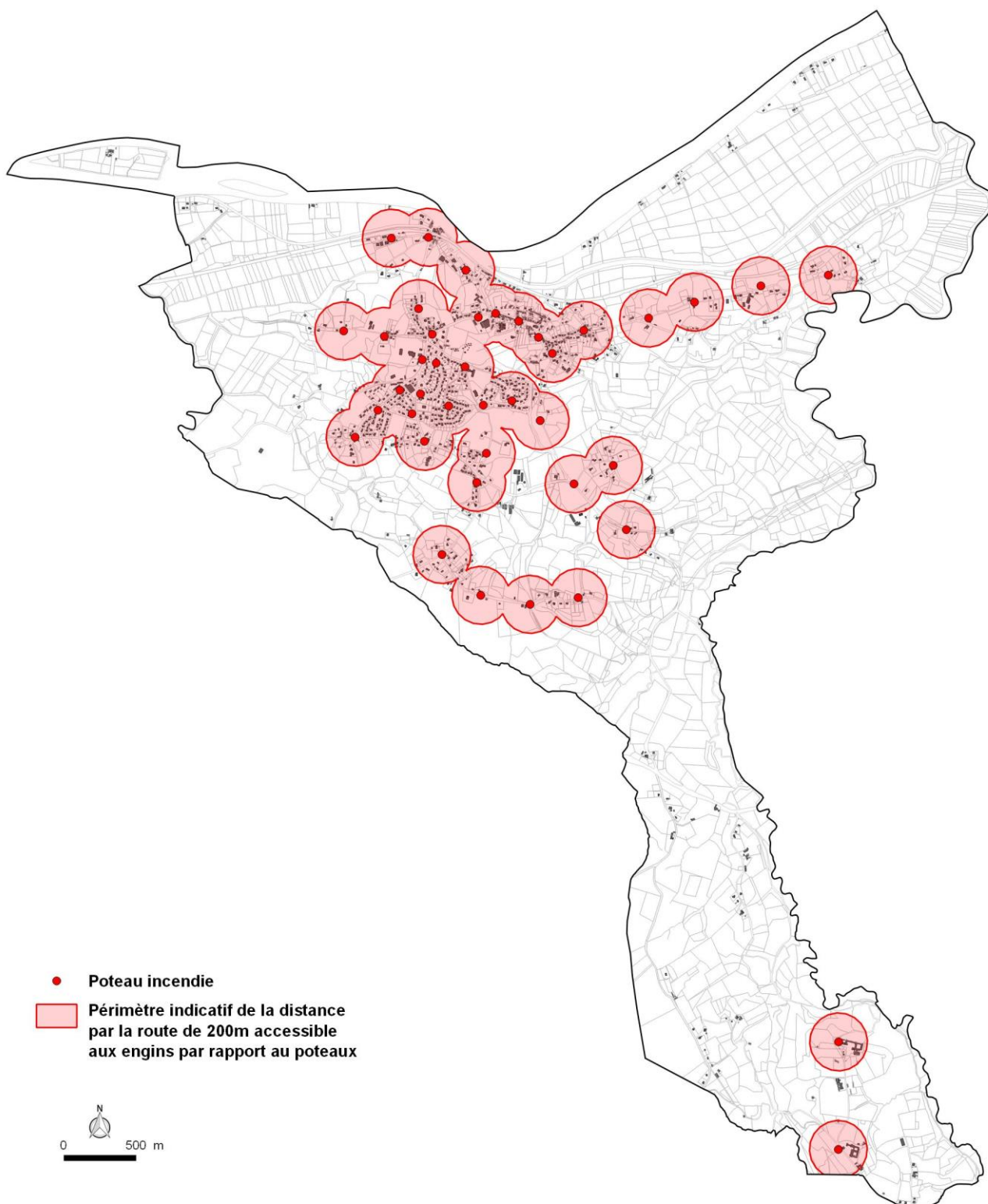
**Besoins en eau : les quantités indiquées sont des quantités minimales, certains cas nécessiteront une étude afin de définir une DECI la plus adaptée possible (ex : bâtiment sur plusieurs niveaux avec des façades en bois).

Cette approche peut ainsi conduire à une limitation des besoins en eau demandés au regard de la capacité opérationnelle des services d'incendie et de secours. En compensation, cette adaptation aux limites des capacités opérationnelles doit être mise en cohérence avec des mesures de réduction du risque à la source (mesures de prévention ; extinction automatique).


Couverture communale

La couverture incendie est assurée sur l'ensemble du territoire par une quarantaine de poteaux incendie. Les poteaux défectueux seront mis aux normes.

Au regard de la répartition des poteaux incendie on notera que la couverture est satisfaisante sur les parties agglomérées et la plupart des quartiers au Nord de l'Autoroute ; au Sud, la couverture est très succincte.



Cartographie de la couverture incendie sur les secteurs urbanisés de la commune

		COMPTE RENDU 2019 Tournée annuelle des points d'eau				Date création Date d'édition 29/05/2019	
Code Insee		Code Postal		Centre de secours			
64 546		64240		URT			
ID Point d'eau :		64546 0001		POTEAU INCENDIE		PIN 100 PUBLIC	
DISPONIBLE		Adresse		ZA de la Gare		Sle	
Date de visite		Anomalie(s) constatée(s)		Classeur		Pages	
21/05/2019		RAS		URT		O15 - 401532 Coord DJ349	
ID Point d'eau :		64546 0002		POTEAU INCENDIE		PIN 100 PUBLIC	
DISPONIBLE		Adresse		Chemin de Pedelavigne		Coord	
Date de visite		Anomalie(s) constatée(s)		Classeur		Pages	
21/05/2019		RAS		URT		O15 - 401532 Coord DK349	
ID Point d'eau :		64546 0003		POTEAU INCENDIE		PIN 100 PUBLIC	
DISPONIBLE		Adresse		Av de L' Adour D 123		Coord	
Date de visite		Anomalie(s) constatée(s)		Classeur		Pages	
21/05/2019		RAS		URT		O15 - 401523 Coord DL348	
ID Point d'eau :		64546 0004		POTEAU INCENDIE		PIN 100 PUBLIC	
DISPONIBLE		Adresse		Chemin du Port D 223		Coord	
Date de visite		Anomalie(s) constatée(s)		Classeur		Pages	
21/05/2019		RAS		URT		O15 - 401522 Coord DJ348	

Avertissement :

Ces résultats ne concernent que les contrôles incombants aux sapeurs pompiers (*principalement visuels*)
Aucune mise en eau n'est réalisée par les sapeurs pompiers sur les bouches et poteaux incendie



COMPTE RENDU 2019
Tournée annuelle des points d'eau

Date création
Date d'édition 29/05/2019

Code Insee Code Postal

64 546 64240

Urt

Centre de secours
URT

ID Point d'eau : **64546 0005** POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC

DISPONIBLE Adresse Chemin de Saubade

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)

21/05/2019 RAS

Classeur URT Pages 015 - 401522 Coord DJ347

ID Point d'eau : **64546 0006** POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC

DISPONIBLE Adresse Chemin de Saubade

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)

21/05/2019 RAS

Classeur URT Pages 015 - 401522 Coord DJ347

ID Point d'eau : **64546 0007** POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC

DISPONIBLE Adresse Av de Genevois D257

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)

21/05/2019 RAS

Classeur URT Pages 015 - 401522 Coord DK347

ID Point d'eau : **64546 0008** POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC

DISPONIBLE Adresse Rue de Gascoigne

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)

21/05/2019 RAS

Classeur URT Pages 015 - 401523 Coord DL348

Avertissement :

Ces résultats ne concernent que les contrôles incombants aux sapeurs pompiers (*principalement visuels*)
Aucune mise en eau n'est réalisée par les sapeurs pompiers sur les bouches et poteaux incendie

2019 URT

2/11

	COMPTE RENDU 2019 Tournée annuelle des points d'eau		Date création	29/05/2019
			Date d'édition	29/05/2019

Code Insee Code Postal **Urt**

64 546 **64240** URT

ID Point d'eau : **64546 0009** POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC Classeur URT Pages O15 - 401523 Coord DM347

DISPONIBLE Adresse Av des Pyrénées

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)

21/05/2019 RAS

ID Point d'eau : **64546 0010** POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC Classeur URT Pages O15 - - Coord DM347

DISPONIBLE Adresse Angle Ch de Larroque Ch de Broy

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)

21/05/2019 RAS

ID Point d'eau : **64546 0011** POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC Classeur URT Pages O15 - - Coord DN347

DISPONIBLE Adresse Chemin de Larroque

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)

21/05/2019 RAS

ID Point d'eau : **64546 0012** POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC Classeur URT Pages O15 - - Coord DO348

DISPONIBLE Adresse Chemin de Larroque

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)

21/05/2019 RAS

Avertissement :

Ces résultats ne concernent que les contrôles incobants aux sapeurs pompiers (*principalement visuels*)
Aucune mise en eau n'est réalisée par les sapeurs pompiers sur les bouches et poteaux incendie



COMPTE RENDU 2019
Tournée annuelle des points d'eau

Date création
Date d'édition 29/05/2019

Code Insee Code Postal

64 546 64240

Urt

Centre de secours
URT

ID Point d'eau : 64546 0013 POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC

DISPONIBLE

Adresse Chemin de Larroque

Classeur URT Pages 016 - - Coord DP348

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)

21/05/2019 4 A désherber, à nettoyer

ID Point d'eau : 64546 0014 POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC

DISPONIBLE

Adresse Angle Chemin de Larroque Ch de Munho Vieux

Classeur URT Pages 016 - - Coord DR348

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)

21/05/2019 RAS

ID Point d'eau : 64546 0015 POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC

DISPONIBLE

Adresse Av de L' Hermitage

Classeur URT Pages 015 - 401522 Coord DK347

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)

21/05/2019 RAS

ID Point d'eau : 64546 0016 POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC

DISPONIBLE

Adresse Allée des Hortensias

Classeur URT Pages 015 - 401522 Coord DK347

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)

21/05/2019 4 A désherber, à nettoyer

Avertissement :

Ces résultats ne concernent que les contrôles incombants aux sapeurs pompiers (principalement visuels)
Aucune mise en eau n'est réalisée par les sapeurs pompiers sur les bouches et poteaux incendie

2019 URT

4/11

	COMPTE RENDU 2019 Tournée annuelle des points d'eau		Date création 29/05/2019
			Date d'édition 29/05/2019

Code Insee Code Postal Centre de secours
64 546 **64240** **Urt**

ID Point d'eau : **64546 0017** POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC
 Adresse Allée de Mesples Classeur URT Pages O15 - 401523 Coord DK347

DISPONIBLE
 Date de visite Anomalie(s) constatée(s)
 21/05/2019 14 Volant défectueux

ID Point d'eau : **64546 0018** POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC
 Adresse Chemin de Lahargue Classeur URT Pages O15 - 401522 Coord DJ346

DISPONIBLE
 Date de visite Anomalie(s) constatée(s)
 21/05/2019 RAS

ID Point d'eau : **64546 0019** POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC
 Adresse Chemin de Lahargue Classeur URT Pages O15 - 401522 Coord DJ346

DISPONIBLE
 Date de visite Anomalie(s) constatée(s)
 21/05/2019 RAS

ID Point d'eau : **64546 0020** POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC
 Adresse Route de Briscous D 223 Classeur URT Pages O15 - 401522 Coord DJ346

DISPONIBLE
 Date de visite Anomalie(s) constatée(s)
 21/05/2019 RAS

Avertissement :
 Ces résultats ne concernent que les contrôles incobants aux sapeurs pompiers (*principalement visuels*)
Aucune mise en eau n'est réalisée par les sapeurs pompiers sur les bouches et poteaux incendie



COMPTE RENDU 2019
Tournée annuelle des points d'eau

Date création
Date d'édition 29/05/2019

Code Insee Code Postal

64 546 64240

Urt

Centre de secours
URT

ID Point deau : 64546 0021

POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC

DISPONIBLE

Adresse Route de Briscous D223 Angle Ch de Lasbordès

Classeur URT Pages 015 - 401522 Coord DJ346

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)

21/05/2019 RAS

ID Point deau : 64546 0022

POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC

DISPONIBLE

Adresse Chemin de Lahargue Angle Ch de Lasbordès

Classeur URT Pages 015 - 401522 Coord DJ346

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)

21/05/2019 RAS

ID Point deau : 64546 0023

POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC

DISPONIBLE

Adresse Allée des Mimosas

Classeur URT Pages 015 - 401522 Coord DJ346

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)

21/05/2019 RAS

ID Point deau : 64546 0024

POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC

DISPONIBLE

Adresse Lotissement le Ruisseau de ST Paul

Classeur URT Pages 015 - 401523 Coord DK346

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)

21/05/2019 RAS

Avertissement :

Ces résultats ne concernent que les contrôles incombants aux sapeurs pompiers (*principalement visuels*)
Aucune mise en eau n'est réalisée par les sapeurs pompiers sur les bouches et poteaux incendie

2019 URT

6/11

	COMPTE RENDU 2019 Tournée annuelle des points d'eau		Date création	29/05/2019
			Date d'édition	

Code Insee		Code Postal		Urt			Centre de secours	
64 546	64240						URT	
ID Point d'eau :		64546 0025	POTEAU INCENDIE	PIN 100	PUBLIC			
DISPONIBLE		Adresse		Lotissement le Coteau		Classeur	URT	Pages
Date de visite		Anomalie(s) constatée(s)					O15 - 401523	Coord
21/05/2019		RAS						DL346
ID Point d'eau :		64546 0026	POTEAU INCENDIE	PIN 100	PUBLIC			
DISPONIBLE		Adresse		Lotissement le Coteau		Classeur	URT	Pages
Date de visite		Anomalie(s) constatée(s)					O15 - 401523	Coord
21/05/2019		RAS						DL346
ID Point d'eau :		64546 0027	POTEAU INCENDIE	PIN 100	PUBLIC			
DISPONIBLE		Adresse		Chemin de Mauracin		Classeur	URT	Pages
Date de visite		Anomalie(s) constatée(s)					O15 - 401523	Coord
21/05/2019		RAS						DL346
ID Point d'eau :		64546 0028	POTEAU INCENDIE	PIN 100	PUBLIC			
DISPONIBLE		Adresse		Route de Briscous D223		Classeur	URT	Pages
Date de visite		Anomalie(s) constatée(s)					O15 - 401523	Coord
21/05/2019		RAS						DK345

Avertissement :

Ces résultats ne concernent que les contrôles incobants aux sapeurs pompiers (*principalement visuels*)
Aucune mise en eau n'est réalisée par les sapeurs pompiers sur les bouches et poteaux incendie



COMPTE RENDU 2019
Tournée annuelle des points d'eau

Date création
Date d'édition 29/05/2019

Code Insee Code Postal

64 546 64240

URT

Centre de secours
URT

ID Point d'eau : **64546 0029** POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC

DISPONIBLE Adresse Route de Garris Angle Ch de Las Paloumeres Classeur URT Pages 015 - 401523 Coord DM345

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)

21/05/2019 9 Capot défectueux

ID Point d'eau : **64546 0030** POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC

DISPONIBLE Adresse Chemin de Las Paloumeres Classeur URT Pages 015 - - Coord DN345

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)

21/05/2019 RAS

ID Point d'eau : **64546 0031** POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC

DISPONIBLE Adresse Route de Garris D123 Angle Ch de Santon Classeur URT Pages 015 - - Coord DN344

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)

21/05/2019 RAS

ID Point d'eau : **64546 0032** POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC

DISPONIBLE Adresse Route de Briscous D223 Angle Ch de L'Argile Classeur URT Pages 015 - - Coord DK344

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)

21/05/2019 RAS

Avertissement :

Ces résultats ne concernent que les contrôles incombants aux sapeurs pompiers (*principalement visuels*)
Aucune mise en eau n'est réalisée par les sapeurs pompiers sur les bouches et poteaux incendie

2019 URT

8/11

	COMPTE RENDU 2019 Tournée annuelle des points d'eau		Date création	29/05/2019
				Date d'édition

Code Insee Code Postal Centre de secours
64 546 **64240** **Urt**

ID Point d'eau : **64546 0033** POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC
 Adresse Chemin de L'Argile Classeur URT Pages O15 - - Coord DK343

DISPONIBLE

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)
21/05/2019 RAS

ID Point d'eau : **64546 0034** POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC
 Adresse Chemin de L'Argile Classeur URT Pages O15 - - Coord DL343

DISPONIBLE

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)
21/05/2019 4 A désherber, à nettoyer

ID Point d'eau : **64546 0035** POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC
 Adresse Chemin de L'Argile Classeur URT Pages O15 - - Coord DM343

DISPONIBLE

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)
21/05/2019 4 A désherber, à nettoyer

ID Point d'eau : **64546 0036** POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC
 Adresse Route de Belloc D510 Classeur URT Pages N16 - 4N1621 Coord DQ333

DISPONIBLE

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)
21/05/2019 4 A désherber, à nettoyer

Avertissement :

Ces résultats ne concernent que les contrôles incobants aux sapeurs pompiers (*principalement visuels*)
Aucune mise en eau n'est réalisée par les sapeurs pompiers sur les bouches et poteaux incendie



COMPTE RENDU 2019
Tournée annuelle des points d'eau

Date création
Date d'édition 29/05/2019

Code Insee Code Postal

64 546 64240

Urt

Centre de secours
URT

ID Point d'eau : 64546 0037

POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC

DISPONIBLE

Adresse Abbaye de Belloc

Classeur URT Pages N16 - 4N1631 Coord DQ335

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)

21/05/2019 RAS

ID Point d'eau : 64546 0038

POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC

DISPONIBLE

Adresse Angle Rd point et rue de Gascogne

Classeur URT Pages O15 - 4O1523 Coord DL348

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)

21/05/2019 RAS

ID Point d'eau : 64546 0039

POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC

DISPONIBLE

Adresse Lotissement De Mesples, chemin de marlat

Classeur URT Pages O15 - 4O1523 Coord DL345

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)

21/05/2019 4 A désherber, à nettoyer

ID Point d'eau : 64546 0040

POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC

DISPONIBLE

Adresse Lotissement Clos Saint Jean, chemin de Pio

Classeur URT Pages O15 - 4O1523 Coord DM347

Date de visite Anomalie(s) constatée(s)

21/05/2019 RAS

Avertissement :

Ces résultats ne concernent que les contrôles incombants aux sapeurs pompiers (principalement visuels)
Aucune mise en eau n'est réalisée par les sapeurs pompiers sur les bouches et poteaux incendie

2019 URT

10/11

	COMPTE RENDU 2019 Tournée annuelle des points d'eau		Date création	29/05/2019
			Date d'édition	

Code Insee **64 546** Code Postal **64240** Centre de secours **URT**

ID Point d'eau : **64546 0041** POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC **URT** **DL347**
 Adresse **Chemin de Bellevue** Classeur **URT** Pages **N15 - -** Coord **DK348**

DISPONIBLE

Date de visite **21/05/2019** Anomalie(s) constatée(s) **4 A désherber, à nettoyer**

ID Point d'eau : **64546 0042** POTEAU INCENDIE PIN 100 PUBLIC **URT** **DL348**
 Adresse **Avenue de Genevois** Classeur **URT** Pages **O15 - 401523** Coord **DK348**

DISPONIBLE

Date de visite **21/05/2019** Anomalie(s) constatée(s) **16 Bouchon(s) inexistant(s) MANQUE 1 BOUCHON DE 65**

ID Point d'eau : **64546 0043** RESERVE ASPIRATION RA PRIVE **URT** **DL347**
 Adresse **Centre commercial** Classeur **URT** Pages **O15 - 401523** Coord **DL347**

DISPONIBLE

Date de visite **21/05/2019** Anomalie(s) constatée(s) **RAS**

Avertissement :

Ces résultats ne concernent que les contrôles incobants aux sapeurs pompiers (*principalement visuels*)
Aucune mise en eau n'est réalisée par les sapeurs pompiers sur les bouches et poteaux incendie

2019 URT

11/11

LES ORDURES MENAGERES

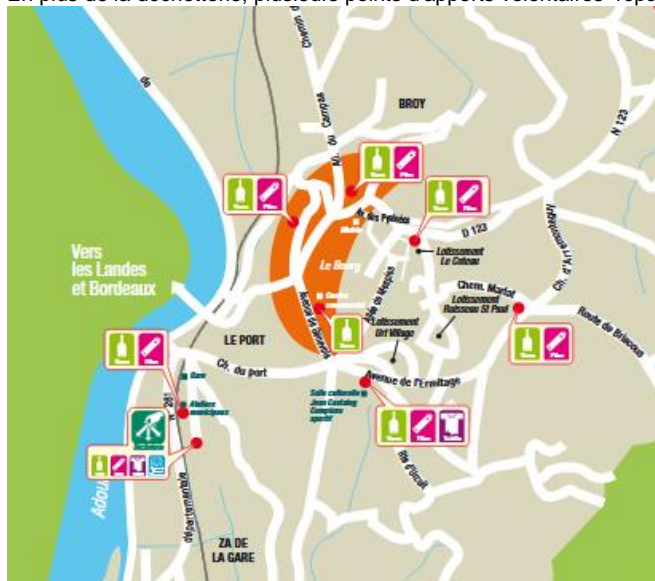
La collecte des déchets

Sources : *marie de Lahonce, bil ta garbi, pôle Nive Adour*

La collecte des déchets ménagers est de la compétence de la CAPB. Il s'agit d'une collecte sélective en porte à porte pour les ordures ménagères (une fois par semaine) et la collecte sélective des emballages ménagers recyclables et des papiers, journaux, revues, magazines (tous les 15 jours), via 2 bacs remis à chaque habitation.

La commune d'Urt dispose d'une déchetterie à côté de la gare.

En plus de la déchetterie, plusieurs points d'apports volontaires répartis sur la commune permettent la collecte d'autres déchets.



Carte de localisation des points d'apports volontaires

En 2018, la production de déchets ménagers et assimilés est de 618 kg/habitant/an et le taux de valorisation global de 57%.

Tonnages produits

Territoire	Tonnages traités 2017	performance	Variation 2016/2017	tonnage	Variation kg/hab 2015/2016
CAPB	92 782 t	306 kg/hab			
Pôle Nive Adour	3 685 t	191 kg/hab	5.23%		3.48%

Tonnages des ordures ménagères résiduelles -2017.

Sur Nive Adour la performance est de 191 kg/hab contre une moyenne de 298 kg/hab sur l'ensemble du territoire Bil ta Garbi.

Le traitement des déchets

Sources : <http://www.errobi.com>, Rapport annuel Bilta Garbi

Syndicat Mixte Bil Ta Garbi a été créé par arrêté préfectoral le 23 août 2002 pour mettre en œuvre une filière globale de gestion des déchets ménagers et assimilés sur la zone Ouest du Département des Pyrénées-Atlantiques. Ses missions sont regroupées autour de plusieurs actions : réduction, recyclage, valorisation, sensibilisation et concertation. Le Syndicat Bil Ta Garbi répond aux orientations du PDEDMA (plan départemental des déchets ménagers et assimilés).

1/ Réduire la toxicité et de la quantité de déchets ménagers produite ainsi que le développement de la collecte sélective. Reconnu territoire « **Zéro Déchet, Zéro Gaspillage** » par le Ministère de l'écologie, du Développement Durable et de l'énergie fin 2015, le Syndicat Bil Ta Garbi a pour objectif la construction, avec le plus grand nombre d'acteurs locaux, d'une politique de réduction et de gestion des déchets dans une dynamique d'économie circulaire et de gouvernance partagée.

2/ Valoriser les déchets recyclables, fermentescibles ou verts : Bil Ta Garbi met en service deux pôles de valorisation des déchets mis en service dès 2013 assurant une valorisation matière, organique et énergétique de nos déchets. Un objectif de 100 kg/habitants/an triés pour 2020 est fixé. Un objectif important puisqu'en 2017 chaque habitant a trié 86 kg de déchets recyclables.

3/ Limiter le transport des déchets : Bil Ta Garbi a construit de deux équipements au plus près des bassins de production de déchets

4/ Réduire l'enfouissement de déchets ultimes : Bil Ta Garbi met en service dès 2013 de deux pôles de valorisation des déchets (Canopia et Mendixka) qui permettront de réduire de moitié la part de déchets enfouis

OBJECTIF PRIMO : RÉDUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

EN 2020 -10% DE DMA par rapport à 2010

	Performance 2010*	Performance 2017	
OMR	306 kg/hab.	298 kg/hab.	
Recyclables	79 kg/hab.	86 kg/hab.	
Déchetterie	208 kg/hab.	233 kg/hab.	Évolution 2010/2017
TOTAL DMA	593 kg/hab.	618 kg/hab.	+ 4 %

* Hors Bilta Garbi

OBJECTIF PRIMO : TRI À LA SOURCE

EN 2020 100KG PAR AN & PAR HAB.

	Performance 2010	Performance 2017	
Verre	34 kg/hab.	42 kg/an/hab.	
Papiers	25 kg/hab.	25 kg/an/hab.	
Emballages recyclables	20 kg/hab.	19 kg/an/hab.	Évolution 2010/2017
TOTAL	79 kg/hab.	86 kg/an/hab.	+ 8 %

Concernant la performance à l'habitant, on constate une progression

OBJECTIF TOP'VALO : RÉDUCTION DU TAUX D'ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS

OBJECTIF TOP'VALO : AUGMENTATION DU TAUX DE VALORISATION GLOBAL DES DÉCHETS

EN 2020 80% DE DMA VALORISÉS

	Production DMA (en tonnes)	DMA valorisés	Taux de valorisation global
2015	165 674 t	107 371 t	65%
2016	165 757 t	114 951 t	69%
2017	198 025 t	112 088 t	57%

EN 2020 -70% DE DÉCHETS ENFOUIS PAR RAPPORT À 2010

Déchets ménagers stockés en centre d'enfouissement	Tonnages		Évolution 2010/2017
	2010	2017	
OMR	78 757 t	47 433 t	
Refus de valorisation pôles Mendixka et Canopia	0 t	13 003 t	
Déchetteries (encombrants et gravats non valorisés)	22 079 t	18 446 t	
TOTAL	100 836 t	78 882 t	Évolution 2010/2017
Taux d'enfouissement	66%	43%	- 20%

Résultats des collectes et objectifs du syndicat pour 2020

Le traitement des déchets

Les déchets ménagers sont acheminés vers le site de Canopia pour transfert et tri.

Les déchets sont triés via une unité de tri de capacité de 20 000t/an (papiers, journaux et emballages ménagers recyclables mélangés des habitants pour les filières de recyclage).

Les déchets issus de déchetterie sont valorisés via différentes filières. Les déchets non recyclables et non dangereux sont acheminés vers l'unité d'enfouissement de Zaluaga.

LE CENTRE DE TRI DU PÔLE CANOPIA

Maître d'ouvrage	Syndicat Bil Ta Garbi (Titulaire de l'arrêté d'autorisation d'exploiter)	
Exploitant	Syndicat Bil Ta Garbi	
Localisation	Bayonne (64)	
Capacité annuelle	20 000 t	
Date de mise en service	Décembre 2013	
Collectes sélectives	L'ensemble des collectivités adhérentes au Syndicat Bil Ta Garbi	
Flux sortants		
Produits valorisés	Valorisation matière	18 390 t
Refus de tri	UVO Canopia (soit avec valorisation organique partielle)	1 848 t

LA VALORISATION / TRAITEMENT DES DÉCHETS DE DÉCHETTERIES

FLUX DE DÉCHETS	Valorisation / traitement
Tout-venant	Enfouissement (ISDND de Zaluaga à St Pée/Nivelles et de Mendhka à Charritte de Bas)
Déchets verts	Valorisation organique (compost)
Gravats	Valorisation (remblats) ou Enfouissement (ISDI)
Ferraille	Valorisation matière (aciérie)
Bois	Valorisation matière (panneau aggloméré)
Carton	Valorisation matière (papeterie)
Déchets d'Équipement Électrique et Electronique (D3E)	Traitement et recyclage (Eco-organisme Ecologic)
Huile végétale	Valorisation (bio-carburant)
Déchets d'Ameublement (DEA)	Valorisation matière (Eco-organisme Ecomobiler)
Plâtre	Valorisation matière et enfouissement
Pneus	Valorisation matière ou énergétique
Déchets dangereux	Traitement et recyclage (Eco-organismes EcoDDS, DASTRI et Corepile)

Performance du tri

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES	Verre AV, caissettes, déchetteries	Emballages AV, PAP, caissettes, déchetteries	Journaux, revues, magazines AV, PAP, caissettes, déchetteries	Total Emballages collectés 2017	Taux de détournement CS/(CS+OM)	Performance
CA Pays Basque	12 792 t	5 658 t	7 595 t	26 045 t	22%	86 kg/hab
DÉTAIL PAR PÔLES	Verre AV, caissettes, déchetteries	Emballages AV, PAP, caissettes, déchetteries	JRM AV, PAP, caissettes, déchetteries	Total Emballages collectés 2017		
CA Pays Basque PT Nive Adour	745 t	475 t	635 t	1 855 t		

UVO CANOPIA

Les déchets après le tri sont valorisés dans le cadre de l'unité de valorisation organique par méthanisation.

Les autres déchets sont dirigés vers les différentes filières de recyclages.

Les Ménagers organiques ou « fermentescibles » (épiluchures, restes de repas, textiles naturels, cartons alimentaires souillés, petits papiers...) sont dirigés vers l'unité de valorisation organique pour un traitement par méthanisation et compostage (UVO) d'une capacité de 80 000 t/an. Les exclusivités de ce procédé Valorga reposent sur: la dégradation de la fraction biodégradable des ordures ménagères résiduelles dans de véritables enceintes hermétiques : les digesteurs. L'utilisation d'un système pneumatique pour remuer la matière autorisant l'absence de pièces mécaniques à l'intérieur du digesteur et offrant ainsi une véritable fiabilité de fonctionnement. La progression par séquences de la matière dans le digesteur, garantissant un compost d'une qualité optimale.

L'unité produit de la chaleur et du biogaz: en 2017 l'électricité produite correspond à 2 173 MWh et la chaleur produite à 985 MWh.



Unité de Valorisation Organique par tri-méthanisation-compostage (UVO) de Canopia		
Maître d'ouvrage	Syndicat Bil Ta Garbi (Titulaire de l'arrêté d'autorisation d'exploiter)	
Exploitant	Valortegia	
Localisation	Bayonne (64)	
Capacité annuelle	84 000 t	
Date de mise en service	Avril 2014	
Déchets admis 2017	21 477 t dont 19 440 t d'OMR <small>(la quantité totale de déchets entrants sur l'installation est de 60 498 t dont 39 021 t délégués et 21 477 t valorisés à l'UVO)</small>	
Collectivités utilisatrices	Secteurs Hendaye, Sied, Bidart, Pôles Errobi, Côte Basque-Adour, Nive Adour, Hasparren Iholdy	
Flux sortants		
Compost conforme	Production de compost répondant à la norme NFU 44-051	311 t
Refus de tri stocké	Exutoire : ISDND de Zaluaga Bi et Sotrival (Clérac)	9 391 t
Refus de tri valorisés énergétiquement	Les refus haut PCI ont été valorisés vers des unités de valorisation énergétique Astria à Bègles, SITCOM Côte Sud des Landes et Cyclergie à Pontenx Les Forges	995 t
Ferraille extraite	Valorisation matière	180 t
Énergie	Biogaz produit ayant permis la production de :	
	Electricité produite	2 173 MWh
	Chaleur produite	985 MWh

ISDND Zaluaga

Une part des déchets de déchetterie non valorisables est dirigé vers l'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Zaluaga.



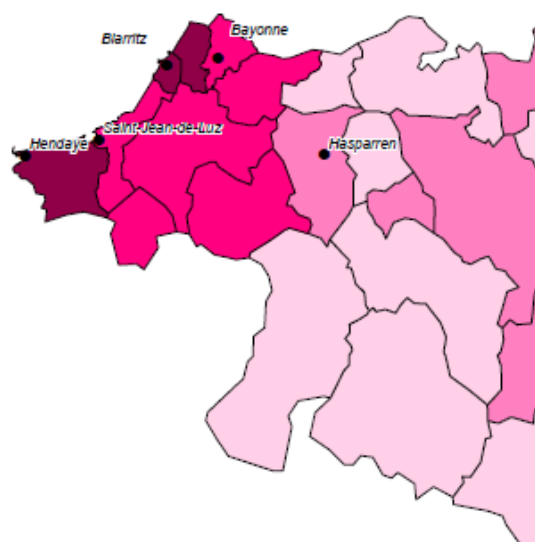
Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Zaluaga

Maître d'ouvrage	Syndicat Bil Ta Garbi (Titulaire de l'arrêté d'autorisation d'exploiter)
Exploitant	Syndicat Bil Ta Garbi
Localisation	St Pée / Nivelles
Capacité annuelle	50 000 t/an
Déchetteries	Pôles territoriaux Sud Pays Basque, Errobi, Côte Basque-Adour, Nive Adour, Hasparren Iholdy,
	13 034 t*

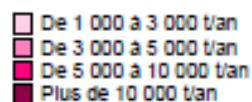
*ces tonnages enfouis incluent les DIB de professionnels réceptionnés en déchetteries et non comptabilisés en encombrants

La Plan Départemental de Gestion des Déchets du BTP

Sources : plan départemental de gestion de déchets du BTP



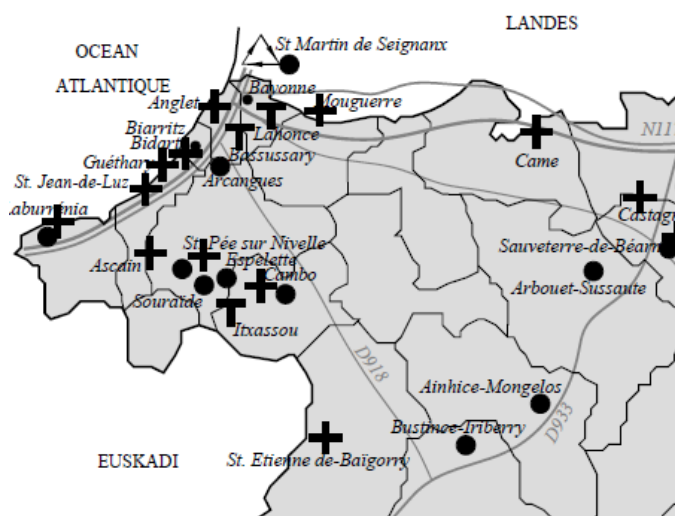
Flux de déchets en tonnes /an



Le flux de déchets des TP est estimé à 1 068 000 T/an pour le département, dont 940 000T/an de terre naturelles et 114000T/an d'autres inertes.

Les déchets concernés sont les déchets des travaux publics (route, terrassements, forage...) et les déchets du bâtiment (réhabilitation, démolition)

Flux de déchets par canton



Récapitulatif des sites d'accueils des déchets BTP

LEGENDE

- T** Zone de transit
- Centre de stockage des gravats
- ▲ Plate-forme de recyclage des gravats (Lescar, St Martin)
- +
- +
- +
- ▲ Carrière autorisée pour accepter les gravats externes (Arudy, Aressy, Loubieng)

Plusieurs sites sont présents sur les communes voisines pour permettre la collecte des déchets BTP.

Les objectifs du plan prévoient un niveau important de valorisation des déchets et une collecte organisée.

Les points principaux de l'organisation prévue sont indiqués ci-dessous.

Objectifs	Moyens	Actions
<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre les décharges sauvages - Mettre en place un réseau de collecte de proximité - Diminuer les transports 	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir des possibilités d'accueil pour tous les déchets à l'ensemble des entreprises du BTP - Disposer d'un nombre suffisant de sites d'accueil adaptés dans le département ou dans les zones limitrophes 	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir en milieu rural toutes les déchèteries publiques existantes et prévues aux professionnels en fixant des conditions d'accès particulières - Favoriser l'ouverture de déchèteries professionnelles en zone urbaine. - Homogénéiser les pratiques des déchèteries publiques en zone rurale. - Créer des nouveaux centres de stockage temporaire et définitif de déchets inertes et / ou mettre en conformité les sites existants, pour obtenir une bonne couverture du département (4 grands sites et 18 petits sites à prévoir). - Faire intervenir des unités de recyclage mobile. - Prévoir la création d'une alvéole pour le stockage de l'amiante-ciment. - Attirer l'attention des pouvoirs publics sur le manque des capacités de stockage pour les DIB dans le département. - Informer les entreprises sur le réseau des points d'accueil à leur disposition.



Bayonne, le 04 JUL. 2018



Monsieur le Préfet
Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
2 rue Maréchal Joffre
64021 PAU Cedex

Réf. : DGAH/JB/2018/ 331

Dossier suivi par M. Julien BETBEDER,
Misson Appui aux projets, pour la
Direction Générale Adjointe Aménagement et habitat
Direction de la planification et service mutualisé A.D.S.

OBJET : Déchets inertes du BTP

COPIE : Ensemble des Communes en procédure
d'élaboration / évolution de document d'urbanisme

Cher

Monsieur le Préfet,

Nous revenons vers vous au sujet du stockage et de la valorisation des déchets inertes du secteur du BTP, faisant suite à votre courrier du 20 avril 2018.

Comme vous le savez, la Communauté d'Agglomération s'est dotée de la compétence facultative en matière de création et gestion de sites de valorisation et de stockage de déchets inertes d'activités du bâtiment et des travaux publics par délibération du 23 septembre 2017, qu'elle a depuis transférée au syndicat Bil Ta Garbi.

Cette prise de compétence s'accompagne de la volonté de bâtir rapidement un schéma directeur susceptible de définir le fil conducteur à moyen terme de cette politique publique, avec dans un premier temps des travaux à mener sur le recueil des besoins, et l'identification de sites potentiels de stockage et de valorisation.

Les déchets dits « inertes » des activités du bâtiment et des travaux publics sont aujourd'hui collectés et traités à l'échelle du Pays Basque par des opérateurs privés dont les capacités et les conditions de traitement sur les plans techniques et économiques peuvent apparaître insuffisantes au regard des besoins et des enjeux d'intérêt public en la matière.

Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedeñça
15 Avienjuda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

La Communauté d'Agglomération compétente en matière de documents d'urbanisme est bien consciente de l'enjeu d'inscription de sites dans les documents de planification, comme vous le demandez dans votre courrier.

Ceci étant, nos trois institutions doivent se concerter pour pouvoir mettre en place de manière efficace cette action planificatrice.

Tout d'abord, nous avons relevé que les avis de l'Etat sur les procédures d'élaboration ou de révision de documents d'urbanisme demandent presque systématiquement de traiter le sujet du stockage et de la valorisation des déchets inertes.

L'Agglomération tient compte de l'observation dans le cas du PLU d'Arcangues soumis à approbation le 23 juin 2018, mais nous nous permettons de vous indiquer qu'une telle réponse ne pourra être formulée pour chaque avis, pour deux raisons :

1. Le recensement des sites ne sera opéré que dans le cadre du schéma directeur évoqué ci-dessus.
2. Tant que les sites ne sont pas identifiés, il ne serait guère responsable de notre part d'en proposer dans les documents d'urbanisme sans études préalables sérieuses, tant cet usage des sols est impactant au niveau environnemental.

Par ailleurs, il ne nous paraît pas pertinent de traiter le sujet à l'échelle communale, mais dans un contexte intercommunal plus large.

Ainsi, nous vous proposons, si vous en êtes d'accord, d'inscrire cette problématique dans les futurs PLUi infracommunautaires qui représentent le chantier ambitieux en matière de planification à la mesure de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Cette réflexion doit être menée à une échelle cohérente, tant pour la répartition des sites que pour l'accessibilité des entreprises, en s'appuyant de manière sérieuse et intangible sur le programme d'actions et les propositions du futur schéma directeur. Celui-ci s'attachera à apporter la plus grande attention à ce que les sites soient les moins destructeurs pour le milieu naturel, en recherchant de manière privilégiée des requalifications de friches ou carrières, des installations en milieux déjà dégradés comme des délaissés, des abords de voies comme une route à grande circulation par exemple.

Pour autant, comme l'échéancier des PLUi infracommunautaires relève du moyen terme, et qu'il y a urgence à se doter de sites opérationnels, nous vous indiquons que si des lieux sont d'ores et déjà bien identifiés et étudiés, ils pourront trouver une traduction dans les documents d'urbanisme en cours.

Enfin, nous attirons votre attention sur la nature règlementaire de la réponse à apporter. Il ne nous paraît pas opportun que ces sites soient obligatoirement localisés en zone U ou AU des PLU, ou en zone constructible des cartes communales pour trois raisons :

- La proximité avec des zones habitées n'est pas souhaitable eu égard aux sources de nuisances de ce type de plateformes vis-à-vis des riverains.
- Si les sites sont éloignés des espaces résidentiels et, par cas, ne peuvent être localisés à proximité de zones d'activités, ils sont condamnés à être relégués hors des espaces agglomérés. Or il paraît impossible de créer ex nihilo des zones urbaines en dehors de toute continuité d'agglomération, a fortiori dans les communes littorales et de montagne.
- Enfin, le prix du foncier en zone urbanisable n'est pas compatible avec le modèle économique de ce type d'équipement, qu'il soit public ou privé, et un tel classement ne ferait que renforcer l'attrait des professionnels pour les dépôts sauvages.

Siège
15 avenue Fach - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Fach Etarbidetari - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedeñça
15 Avinguda Fach - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Dès lors, nous souhaiterions recueillir votre confirmation que ce type d'installation est compatible avec les destinations possibles dans des secteurs spécifiés de zones Naturelles des documents d'urbanisme, dès lors qu'il n'est porté atteinte ni à la préservation des sols agricoles et forestiers, ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages. Sachant que les zones NAF interdisent généralement les affouillements et exhaussements, ainsi que les installations classées pour la protection de l'environnement, il conviendrait donc de les autoriser dans le cas d'espèce.

Soyez assuré que nos services restent à votre entière disposition sur ce sujet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Big cious -

La Présidente
du Syndicat
Bil Ta Garbi

Martine BISAUTA

Le Président
de la Communauté
d'Agglomération
Pays Basque,



Jean-René ETCHEGARAY

Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedeñça
15 Aviençuda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

